FORMATIONS :

En Alternance:

- Seconde Générale et Technologique
- BAC Techno ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social)
- BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires
- Préformation aux études supérieures
- Titre Pro SAMS (Secrétaire Assistant Médico-Social)

En Apprentissage :

- BAC PRO Optique Lunetterie
- BTS Opticien Lunetier
- LICENCE PRO Optique
- BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations)

Convention de mini-stage de découverte Seconde Générale et Technologique en alternance

ARTICLE 1 : La présente convention de mini stage est établie, dans le cadre de l'orientation :

Entre l'établissement d'accueil :

La MFR-CFA de Brioux-sur-Boutonne,
47, avenue de Poitiers 79170 Brioux-sur-Boutonne
Tél : 05.49.07.36.40 FAX : 05.49.07.36.45
Représenté par le chef d'établissement : Madame Anne PIRIOT

Et l'établissement d'origine :

NOM et adresse :

Tél : FAX :
Représenté par:
En qualité de :

ARTICLE 2 : Elle concerne le stage effectué par l'élève :

NOM : Prénom : Classe :
Date de naissance :
Nom et adresse du responsable légal :

Tél. du responsable légal :

ARTICLE 3: Cette convention devra être communiquée à l'élève et à son représentant légal qui devront déclarer en avoir pris connaissance. Le stage ne pourra se dérouler que si les conventions tripartites sont visées et signées par l'ensemble des signataires.

ARTICLE 4 : Ce mini-stage a pour objectif de faire découvrir la formation en **2nde Générale et Technologique en alternance.**

ARTICLE 5 : Durant la journée du stage, l'élève visiteur est soumis aux règles en vigueur au sein de la MFR-CFA de Brioux-sur-Boutonne. Notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie. En cas de manquement à ce règlement, la direction de la MFR se réserve le droit de mettre fin au stage après en avoir informé le chef d'établissement d'origine.

ARTICLE 6 : L'élève en stage demeure rattaché à l'établissement scolaire d'origine.

FORMATIONS :

En Alternance:

- Seconde Générale et Technologique
- BAC Techno ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social)
- BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires
- Préformation aux études supérieures
- Titre Pro SAMS (Secrétaire Assistant Médico-Social)

En Apprentissage :

-BAC PRO Optique Lunetterie
-BTS Opticien Lunetier
- LICENCE PRO Optique
-BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations)

ARTICLE 7 :

L'assurance contractée par la MFR-CFA de Brioux-sur-Boutonne couvre les risques d'accidents pouvant survenir pendant le stage. Les risques pouvant survenir pendant le trajet seront couverts par l'assurance personnelle du stagiaire, ou celle contractée par l'établissement d'origine. En cas d'accident survenu au stagiaire, soit au cours du stage, soit au cours du trajet, le chef d'établissement de la MFR-CFA de Brioux-sur-Boutonne s'engage à faire parvenir toutes les déclarations dans les meilleurs délais au représentant de l'établissement d'origine.

ARTICLE 8 :

L'élève stagiaire sera présent :

- **Jour(s) et date(s) : Mercredi 12 février 2020**
- **Horaires : de 14h à 17h30**
- **Lieu :** MFR - CFA de Brioux-sur-Boutonne
  47, avenue de Poitiers
  79170 Brioux-sur-Boutonne

Il sera accueilli par Madame Piriot, Directrice du centre de formation.

Etablissement d'origine :	Etablissement d'accueil :
A :	A : Brioux-sur-Boutonne
Le :	Le :
Le chef d'établissement :	La Directrice : Anne PIRIOT

Le stagiaire :

Déclare avoir pris connaissance de cette convention :
Le :

Signature :

Signature du responsable légal :